

ROSE BOYADJIAN
EXPERT-COMPTABLE DIPLOME PAR L'ETAT
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE MARSEILLE
MAITRE EN DROIT DES AFFAIRES
COMMISSAIRE AUX COMPTES
PRÈS DE LA COUR D'APPEL

SEPTEMES LES VALLONS, LE 27 NOVEMBRE 2009

Monsieur G. DRIMARACCI
CARNOUX IMMOBILIER ET COMMERCIAL
17, Bd Maréchal Juin
13470 CARNOUX EN PROVENCE

V/REF. GD/SV/067

Monsieur ,

J'accuse réception de votre lettre en date du 23.11.2009 dont les termes et les menaces me surprennent.

Je pense, Monsieur, qu'il est de votre devoir avant d'adresser un tel courrier de répondre à ma lettre du 2.10.2009 dont la copie est ci-jointe. Lettre par laquelle je vous ai fait parvenir un chèque de 266,42 Euros en vous demandant à quoi se rapporte le solde antérieur mentionné dans votre dernier appel de fonds.

En examinant mon compte, vous pourrez observer que je ne fais pas partie des mauvais payeurs. J'ai toujours régulièrement payé les appels de fonds que j'ai reçus.

Cela dit, dès que vous aurez répondu à ma lettre qui est restée sans suite de votre part, je ne manquerai pas de vous régler le montant de 139,67 Euros s'il est dû.

Je reste dans l'attente de l'appel de fonds correspondant à cette somme dont le paiement est en suspens et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

R. BOYADJIAN



P.S. - concernant les frais d'envoi de votre lettre et frais de relance mentionnés en P.S., leur comptabilisation n'étant pas fondée, je n'ai pas à vous les payer.

COPIE ADRESSEE AU CONSEIL SYNDICAL DE LA COPROPRIETE

16, impasse Pierre Fiche - 13240 SEPTEMES LES VALLONS
TELEPHONE 04.91.51.30.51 FAX 04.91.96.02.08
E-mail : rose.boyadjian@orange.fr

le 2 - 10 - 2009.

BOTADJIAN Rose
16 Impasse Pierre Fische
13240 Septèmes les Vallons

Carnoux Immobilier et
commercial.

17 Bd Maréchal Juin
13470 Carnoux en Provence

Fontsaunte
FO2 - BOTROS

Monsieur ou Madame,

Suite au n° appel de Fonds pour la période du
H°TR 2009, je vous fais parvenir ci-joint
une chèque de 266,42 Euros se décomposant
comme suit :

Montant dû selon votre relevé	406,09 €
sous déduction du solde antérieur de	- 139,67 €
Total net	266,42 €

Concernant ce solde antérieur, étant donné que
j'ai toujours payé régulièrement les appels de
fonds reçus, je vous serais obligé de bien
vouloir me dire à quoi il se rapporte.

En l'attente et avec mes remerciements,
je vous prie de croire, Monsieur ou Madame,
en l'assurance de mes sentiments les
meilleurs.

Botadjian

Annexe = chèque de 266,42 €

CARNOUX IMMOBILIER ET COMMERCIAL

e.mail : carnoux.immo2@wanadoo.fr ☎ 04.42.73.31.95 Fax 04.42.73.48.55 site : www.carnoux-immobilier.com

17, Boulevard Maréchal Juin 13470 CARNOUX EN PROVENCE

TRANSACTION - LOCATION GERANCE – SYNDIC

Madame Rose BOYADJIAN
16, impasse Fiche les Caillols

13240 SEPTEMES LES VALLONS

Carnoux, le 23 novembre 2009

GD/SV/067

Madame,

Le montant des charges impayées atteint plus de 38 000,00 €.

Cette situation fait courir le risque à la copropriété d'être mise sous administration judiciaire.

En effet le loi Boutin dispose que le Syndic, ou **15 % des copropriétaires, ou un fournisseur** peut demander au tribunal de Grande Instance la nomination d'un mandataire AD HOC pour régler cette situation, ce qui engendre encore plus de frais.

Nous vous demandons de vous acquitter sous huitaine de votre dette qui s'élève à 139.67 € pour éviter un recouvrement contentieux.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.



G. DRIMARACCI

PS : Les frais de cet envoi vous seront comptabilisés ainsi que des frais de relance d'un montant de 6,10 €